

# LIVRET DE FAMILLE DE LA FNATH



**AIDEZ-NOUS!  
AIDONS LES.**

**Parce qu'on ne connaît pas assez  
l'engagement de la FNATH**

# L'ORGANISATION DE LA FNATH

La FNATH est une association reconnue d'utilité publique depuis 2005. Plus qu'une association, c'est une véritable famille... Adhérents sympathisants, adhérents bénéficiaires, adhérents bénévoles : **ENTREZ DANS LA FAMILLE**, il y a une place pour vous !

Les trois niveaux sont administrés par des bénévoles



## LA FÉDÉRATION :

- mène des actions de revendication auprès des institutions,
- coordonne l'action des groupements,
- soutient les groupements avec un service juridique fédéral.

## LE GROUPEMENT DÉPARTEMENTAL :

- traite les dossiers (juristes et personnels administratifs),
- fait remonter à la fédération certains dysfonctionnements institutionnels,
- coordonne l'action des sections locales,
- recherche des financements,
- fait connaître l'association,
- est un relais entre la fédération, les sections et les adhérents...

## 33 SECTIONS EN HAUTE-VIENNE :

Les bénévoles :

- animent la section,
- organisent les permanences (accueil des adhérents...),
- font connaître l'association
- sont le relais du groupement sur le terrain
- organisent des activités associatives (repas, loto, thé dansant...)
- recrutent de nouveaux adhérents...
- c'est le lien au quotidien avec l'adhérent.

# LES VALEURS DE LA FNATH

C'est au sein de la famille que les valeurs fondamentales sont inculquées. 4 mots représentent le socle de la FNATH, association des accidentés de la vie de la Haute-Vienne :

**SOLIDARITÉ - CONVIVIALITÉ - EFFICACITÉ - INDÉPENDANCE**

# DEVOIRS ET DROITS DES MEMBRES DE LA FAMILLE

La FNATH est bâtie sur le concept de la famille : quand un problème survient au sein de ce cercle, tout le monde se mobilise...

Par la cotisation à la FNATH, l'adhérent participe à une oeuvre nécessaire envers les accidentés de la vie.

## DEVOIRS

- Rester dans la famille et régler sa **cotisation** chaque année par solidarité, ou parce que d'autres problèmes peuvent survenir.
- Assister à l'**Assemblée Générale annuelle de sa section locale**.
- Tenir informé la FNATH du **résultat des démarches entreprises dans le dossier**.
- Faire connaître la FNATH auprès de ses proches.

## DROITS

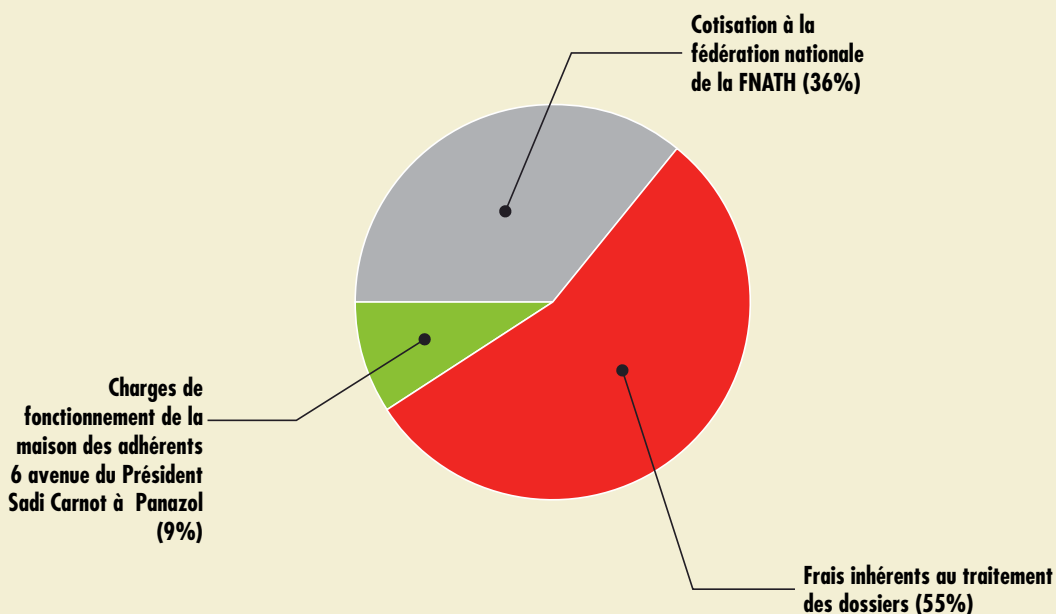
- Bénéficier d'**une aide juridique et administrative adaptée** à un problème que vous pourriez rencontrer dans les domaines de compétences de la FNATH.

## ALLER PLUS LOIN...

- Participer à la vie de la famille en **devenant bénévole** (aide à l'organisation de permanences, de manifestations, au recrutement de nouveaux adhérents...).

# A QUOI SERT LA COTISATION ?

Pour une parfaite transparence en matière d'utilisation des fonds issus de la cotisation à la FNATH, le graphique ci-dessous montre les répartitions de l'utilisation de ces fonds.



# POUR QUI? POURQUOI?

## LA FNATH Pour quoi ?

La FNATH assure un rôle de conseil et de défense.

Ses domaines d'actions sont :

- l'accident de travail
- la maladie professionnelle
- la maladie
- la longue maladie
- l'invalidité
- le handicap
- le droit du travail
- le droit des assurances
- les prestations familiales
- l'assurance chômage
- les accidents de la voie publique
- les accidents domestiques
- l'accessibilité
- la retraite
- rôle de conseil et d'orientation sur les problématiques d'accès et de maintien dans l'emploi...

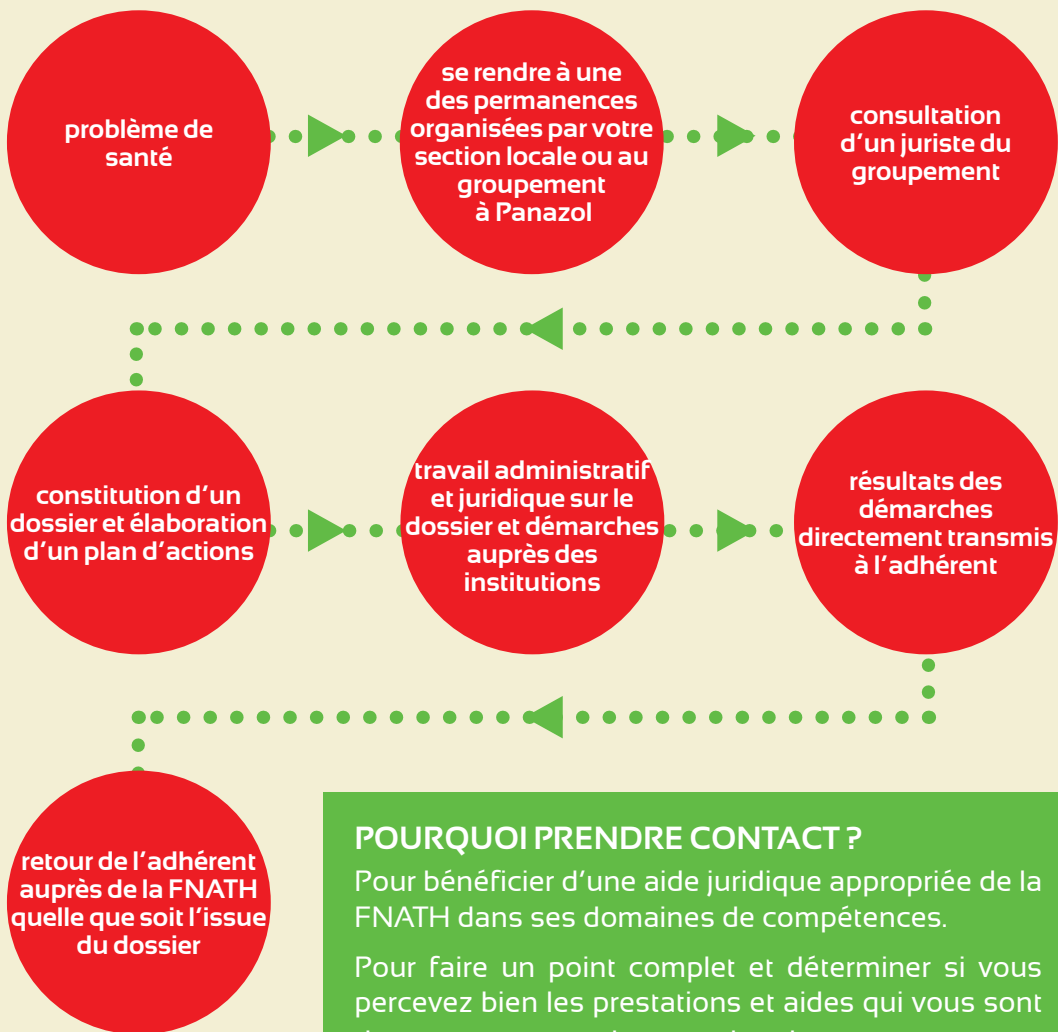
Quel que soit le régime social (salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...)

## LA FNATH Pour qui ?

auprès de :

- > toutes les victimes :
  - d'accidents du travail, d'accidents de service
  - de maladies professionnelles
  - d'accidents domestiques
  - d'accidents de la circulation
  - d'accidents médicaux, d'infections nosocomiales
  - de pathologies liées à l'amiante
- > toutes les personnes :
  - malades
  - invalides
  - handicapées
- > toute personne souhaitant bénéficier des services de la FNATH (dans ses domaines de compétences)
- > toute personne souhaitant soutenir l'action de la FNATH en faveur des personnes accidentées, handicapées, malades, invalides.

# LE TRAITEMENT DES DOSSIERS



## POURQUOI PRENDRE CONTACT ?

Pour bénéficier d'une aide juridique appropriée de la FNATH dans ses domaines de compétences.

Pour faire un point complet et déterminer si vous percevez bien les prestations et aides qui vous sont dues compte tenu de votre situation.

## QUAND PRENDRE CONTACT ?

A n'importe quel moment mais toujours le plus tôt possible !

# PORTRAITS DE FAMILLE DE LA FNATH



Atteinte d'une leucémie myéloïde chronique depuis 6 ans, je me suis adressée à la FNATH pour faire valoir mes droits.

Après plus de 5 ans de combat contre les organismes, j'ai obtenu la reconnaissance de cette pathologie comme maladie professionnelle et l'indemnisation qui m'était due grâce à la FNATH.

La FNATH mérite d'être connue et reconnue et je ne peux que vous conseiller d'aller à la rencontre du service de conseil et de défense de la FNATH Haute-Vienne.



Le bénévolat, c'est mon combat depuis toujours, c'est comme une seconde nature.

Après un accident du travail à l'âge de 18 ans, j'ai rejoint l'association en 1969 en tant qu'adhérent. Dès que mon activité professionnelle m'a permis de pouvoir consacrer quelques heures aux autres, je suis devenu bénévole au début des années 1980.

Quelques années plus tard, j'ai pris des fonctions de responsable d'une section locale puis du groupement départemental, dont je suis aujourd'hui le président.

Ce n'est pas facile tous les jours, cela nécessite un investissement au quotidien, mais la FNATH m'apporte beaucoup plus que ce que je lui donne.

Je suis convaincu que dans le rôle du bénévole tout le monde peut trouver sa place.

## DEVENEZ DONATEUR

## Comment aider la famille ? En faisant un don ou un leg...



# LE PLANNING DES PERMANENCES

Pour connaître les dates, heures, et lieux des permanences de votre section locale, reportez-vous au planning joint ou sur le web : [www.fnath87.org](http://www.fnath87.org)

## ENTREZ DANS LA FAMILLE...

### **Vous êtes en arrêt de travail ?**

Bénéficiez-vous bien de toutes les prestations et aides qui vous sont dues ? La FNATH est là pour faire valoir vos droits.

### **Vous êtes victime d'un accident de travail et vous conservez des séquelles ?**

La FNATH vous accompagne par exemple pour demander une indemnisation des séquelles que vous conservez.

### **Vous êtes victime d'un licenciement ?**

La FNATH vérifie les sommes qui vous sont versées à cette occasion, et établit les courriers nécessaires en cas d'erreur, pour tenter d'obtenir à l'amiable les sommes dues.

### **Vous êtes victime d'un accident de la circulation ?**

La FNATH vous aide à obtenir l'indemnisation de vos préjudices, la plus juste, compte tenu du dossier.

### **Vous rencontrez des problèmes de santé ?**

Une demande peut, peut-être, être formulée auprès de la MDPH et/ou de votre organisme social (CPAM, MSA, RSI...); la FNATH vous conseille et vous aide à formuler la demande appropriée en fonction de votre situation.

### **N'hésitez pas à nous contacter:**

6 avenue du Président Sadi Carnot  
87350 PANAZOL

Tél : 05 55 34 48 97

[www.fnath87.org](http://www.fnath87.org)

[secretariat@fnath87.org](mailto:secretariat@fnath87.org)



fnath.org  
efficaces et  
solidaires

ASSOCIATION  
DES ACCIDENTÉS  
DE LA VIE  
de la HAUTE-VIENNE